



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 21 au 25 juin 2010

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

CE146/6 (Fr.)

1^{er} mai 2010

ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

Rapport du Sous-comité de programme, budget et administration

Demande d'organisations non gouvernementales pour l'admission en relations officielles de travail avec l'OPS

1. La Section 4.3 des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les Organisations non gouvernementales* indique que, « lors de la session de mars, le Sous-comité de programme, budget et administration envisagera les demandes faites par des ONG et fera des recommandations à ce propos au Comité exécutif. Il pourra inviter un représentant de l'ONG pour l'informer plus pleinement de la demande faite par l'ONG en question. Si l'ONG faisant la demande ne répond pas aux critères fixés, et sachant qu'il est toujours souhaitable de continuer un partenariat utile en fonction des objectifs définis et sur la base de faits démontrant une collaboration passée fructueuse et un cadre pour les futures activités de collaboration, le Sous-comité de programme, budget et administration pourra recommander d'envisager la demande d'admission plus tard ou de la rejeter. »
2. Cette année, la Directrice a reçu une demande d'une nouvelle ONG – EMBARQ, le Centre pour un transport durable du World Resources Institute – demandant à être admise en relations officielles avec l'OPS.
3. Concernant la demande d'EMBARQ, le Sous-comité recommande au Comité exécutif que cette ONG soit admise en relations officielles avec l'OPS et que ces relations officielles soient maintenues jusqu'en 2014.

Revue des ONG en relations officielles avec l'OPS

4. Le Sous-comité de programme, budget et administration (SPBA), composé des délégués de la Barbade, de la Bolivie, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, du Mexique et de Saint-Vincent-et-Grenadines ont passé en revue le document général préparé par le Bureau. Ce document présente un profil des ONG en relations officielles avec l'OPS ainsi qu'un rapport de leurs activités de collaboration réalisées avec l'OPS.

5. La Section 5 des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales* indique que, "le Sous-comité de programme, budget et administration passe généralement en revue, tous les quatre ans, la collaboration avec chaque ONG avec laquelle l'OPS entretient des relations officielles de travail. En fonction des plans de travail biennaux et des activités entreprises pendant la période de revue, et sur la base du plan de travail proposé pour la prochaine période de quatre ans, l'OPS fera une recommandation au Comité exécutif concernant son souhait ou non de maintenir de telles relations. »

6. La Directrice a présenté au SPBA un rapport sur deux organisations non gouvernementales interaméricaines dont les relations avec l'OPS doivent être revues après quatre ans. Les informations présentées par les ONG à l'appui de leur demande de maintien en relations officielles, de pair avec l'analyse de la Directrice, ont été mises à la disposition des membres du Sous-comité.

7. Les deux ONG en question sont les suivantes :

- la Confédération de biochimie clinique d'Amérique latine (*Latin American Confederation of Clinical Biochemistry – COLABIOCLI*), et
- l'Alliance nationale pour la santé hispanique (*National Alliance for Hispanic Health*).

8. Concernant les deux ONG en question, le Sous-comité recommande au Comité exécutif de maintenir ces relations officielles jusqu'en 2014.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

9. Le Comité, après avoir revu l'information fournie, est invité à envisager l'adoption de la résolution proposée, recommandée par la quatrième Session du Sous-comité de programme, budget et administration présentée à l'annexe B.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
Bureau sanitaire panaméricaine, Bureau régional de
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CE146/6 (Fr.)
Annexe A

**FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR
AUX MISSIONS DE L'ORGANISATION**

1. Point de l'ordre du jour : 3.3. Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS.

2. Unité responsable : DD/ERP

3. Fonctionnaire chargé de la préparation : James Hill

4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour : N.A.

5. Lien entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 :

Ces trois ONG permettraient à l'OPS de mettre en œuvre sa coopération technique le long des axes suivants :

1. Traiter des déterminants de la santé (EMBARQ)
2. Renforcer les autorités sanitaires (COLABIOCLI)
3. Réduire le risque et la charge de morbidité (Alliance nationale pour la santé hispanique)

6. Lien entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique 2008-2012 :

Le domaine technique en question a revu attentivement le plan de travail présenté par EMBARQ et a conclu qu'il reflétait l'une des priorités les plus importantes de l'OPS sous l'Objectif stratégique 3 du Plan stratégique 2008-2012 amendé (2009).

COLABIOCLI et l'OPS ont convenu de collaborer à la mise sur pied d'un système de gestion de la qualité durable des laboratoires cliniques aux Amériques et de travailler conjointement pour renforcer le rôle directeur des autorités sanitaires en matière de réglementation, enregistrement et qualification/homologation de ces laboratoires. Ils ont également convenu de mettre en place des programmes d'évaluation externe de la qualité, de l'éducation et de la formation (formation continue et formation à distance) des ressources humaines et d'encourager les processus volontaires d'homologation du secteur comme moyen le plus efficace pour améliorer la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité.

Lors des prochaines quatre années, COLABIOCLI et l'OPS ont convenu de :

- collaborer à la mise sur pied d'un système de gestion de la qualité durable des laboratoires cliniques de la Région ;
- collaborer au renforcement du rôle directeur des autorités sanitaires au niveau de la réglementation, de l'enregistrement et de la qualification/homologation des laboratoires de santé ;
- mettre en place des programmes d'évaluation externe de la qualité, de l'éducation, de la formation (formation continue et formation à distance) des ressources humaines ; et
- encourager les processus volontaires d'homologation du secteur comme moyen le plus efficace pour améliorer l'application d'un système de gestion de la qualité.

Ce plan de collaboration aidera l'OPS à atteindre l'objectif stratégique 1 « Réduire la charge sanitaire, sociale et économique des maladies transmissibles » et l'objectif stratégique 12 « Vérifier l'amélioration de l'accès aux technologies et aux produits médicaux, ainsi que leur qualité et leur utilisation. »

La relation entre l'Alliance nationale pour la santé hispanique et l'OPS étendra sa portée et traitera également de la prévention et du contrôle des maladies non transmissibles qui touchent tout particulièrement les communautés hispaniques aux États-Unis. L'Alliance a démontré sa capacité à réaliser un travail efficace au niveau de la communauté. Cet effort conjoint reposera sur le Plan stratégique 2008-2012 de l'OPS. Les interventions relevant de l'Objectif stratégique 3 de l'OPS comprennent l'éducation et le plaidoyer pour sensibiliser davantage aux facteurs-risques pour la prévention et le contrôle des maladies chroniques, la promotion des partenariats publics et privés et l'encouragement des échanges d'informations et de leçons apprises pour améliorer la communication d'une information sanitaire appropriée du point de vue culturel et linguistique parmi les communautés hispaniques.

Le plan de travail proposé a été discuté avec l'Alliance nationale et le domaine technique l'a avalisé.

7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques :

N.A.

8. Incidences budgétaires du point l'ordre du jour en question :

Les plans de travail en collaboration des ONG ayant des relations officielles avec l'OPS sont financés par le budget approuvé des domaines techniques concernés ou par les budgets des ONG. En bref, il n'y a pas d'implications financières outre ce qui a été approuvé dans le plan de travail biennal.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 21 au 25 juin 2010

CE146/6 (Fr.)
Annexe B
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RÉSOLUTION

REVUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

LA 146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant considéré le rapport du Sous-comité de programme, budget et administration (Document CE146/6); et

Tenant compte des dispositions des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales* (résolution CESS.R1, janvier 2007),

DÉCIDE :

1. De continuer les relations officielles entre l'OPS et deux ONG – *Latin American Confederation of Clinical Biochemistry (COLABIOCLI)* et *National Alliance for Hispanic Health*.
2. D'accepter une nouvelle ONG – EMBARQ, le Centre pour un transport durable du World Resources Institute, dans les relations officielles avec l'OPS pour une durée de quatre ans.
3. De demander à la Directrice de :
 - a) faire connaître aux ONG respectives les décisions prises par le Comité exécutif ;

- b) continuer de forger des relations de travail dynamiques avec des ONG interaméricaines présentant un intérêt pour l'Organisation dans des domaines relevant des priorités que les Organes directeurs ont adoptées pour l'OPS ; et
- c) de continuer à encourager des relations entre les États Membres et les ONG dans le domaine de la santé.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
Bureau sanitaire panaméricaine, Bureau régional de
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CE146/6 (Fr.)
Annexe C

**Rapport sur les incidences administratives et financières
qu'auront pour le Secrétariat le projet de résolution**

1. Point de l'ordre du jour : 3.3. Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS.

2. Lien avec le budget programme 2010-2011 :

(a) Objectifs stratégiques : Cette résolution porte sur la continuation des relations officielles entre l'OPS et les deux ONG dont les travaux de collaboration ont été soumis à révision. De plus, elle propose l'établissement de relations officielles avec une nouvelle ONG. Tous ses plans de collaboration doivent être liés à un des domaines de travail ou aux objectifs stratégiques du Plan stratégique de l'OPS, en particulier :

- COLABIOCLI aidera l'OPS dans la mise en œuvre des Objectifs stratégiques 1 et 12.
- EMBARQ aidera l'OPS dans la mise en œuvre de l'Objectif stratégique 3.
- National Alliance for Hispanic Health aidera l'OPS dans la mise en œuvre de l'Objectif stratégique 3, à savoir éducation et plaidoyer en faveur de la sensibilisation aux facteurs risques pour la prévention et le contrôle.

(b) Résultat escompté :

- Mise à jour du statut réglementaire des laboratoires cliniques, du processus de valorisation, des programmes d'évaluation externe, de la certification et de l'homologation dans chaque pays d'Amérique latine (COLABIOCLI).
- 5 pays influencés par les politiques de transport et de planification urbaine qui ont un impact positif sur la santé publique (EMBARQ).
- Sensibilisation accrue parmi les communautés hispaniques aux États-Unis sur les effets néfastes de la teneur élevée en sel dans le régime alimentaire (National Alliance for Hispanic Health).

3. Incidences financières

(a) Coût estimatif total de la mise en œuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) : Aucune implication financière pour cette résolution puisque toutes les ONG en question contribueront à partir de leur budget respectif pour mettre en œuvre les activités de collaboration convenues avec les domaines techniques respectifs.

- (b) **Coût estimatif pour l'exercice 2010-2011 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) : Ne s'applique pas.**
- (c) **Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ? : Ne s'applique pas.**

4. Incidences administratives

- (a) **Indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées : Niveaux régional, sous-régional et national.**
- (b) **Besoins supplémentaires de dotations en personnel (indiquer le personnel supplémentaire à plein temps nécessaire, en précisant les qualifications requises) : Les plans de travail en collaboration sont fondés sur les chiffres actuels de personnel de l'OPS.**
- (c) **Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation) : Quatre ans.**